



Parcoursup : ce que l'orientation individualisée change pour les lycéens

La plate-forme d'affectation dans l'enseignement supérieur donne aux années lycée un rôle déterminant qu'elles ne tenaient pas jusqu'ici. Le top départ est fixé ce mercredi 22 janvier. Ce jour-là, les candidats – ils étaient 900 000 en 2019, des lycéens de terminale mais aussi des jeunes en réorientation – pourront commencer à renseigner leurs choix sur Parcoursup, cette plate-forme lancée en 2018 qui centralise les vœux d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Avec près de 600 formations supplémentaires pour la rentrée de septembre 2020 (Dauphine, les instituts d'études politiques, des écoles de commerce, les instituts de formation aux professions paramédicales...), Parcoursup en rassemble cette année plus de 15 000.

Parmi elles, une majorité de filières sont désormais sélectives, même si les universités restent prédominantes, avec leur plus grande capacité d'accueil. Alors que débute sa troisième session, quels enseignements peut-on tirer de l'usage de cette plate-forme qui réinterroge fondamentalement le processus d'orientation des élèves ?

Quelles sont les stratégies des élèves ?

Sur Parcoursup, les élèves formulent plusieurs vœux, non hiérarchisés – c'est la principale différence avec le système précédent, Admission post bac (APB). La plate-forme permet de renseigner différents choix pour lesquels les candidats auront une réponse. « Les élèves peuvent mettre à plat la diversité de leurs préférences », observe Isabelle Demachy, vice-présidente de l'université Paris-Sud chargée de la transformation pédagogique. In fine, « il y a moins de stratégie à mettre en place qu'avec APB, c'est plus constructif », ajoute-t-elle.

Professeur principal à Orsay, Didier Missenard a observé que le fait de ne pas avoir à hiérarchiser les vœux a permis aux élèves de se dégager du stress de cette obligation : « C'est tant mieux, car ils ont tant de mal à se décider ! Passer de janvier, avec APB, à mai [date des premières réponses], avec Parcoursup, c'est un plus. » En l'absence de hiérarchisation, « les lycéens ont fait des choix plus ambitieux qu'avec APB », complète Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup au ministère de l'enseignement supérieur.

Dans une enquête portant sur la procédure 2018, l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) distingue deux comportements parmi les lycéens. D'une part, la stratégie de la sécurité : mettre dans sa liste au moins un choix de formation pas vraiment voulue mais peu risqué, pour être sûr de recevoir une proposition. D'autre part, la stratégie de l'audace : un choix de formation vraiment souhaité, mais pour lequel le candidat pense avoir peu de chances.

Plus de la moitié des jeunes interrogés par l'OVE les ont mises en œuvre simultanément, tandis que 15 % auraient opté uniquement pour le choix de l'audace (plus fréquemment dans les catégories populaires et chez les bacheliers professionnels) et 16 % pour la prudence – particulièrement chez les bons étudiants.

De quel accompagnement bénéficient-ils ?

« Quand on parle aux parents d'élèves de 1re, ils ont identifié le salon de l'orientation comme un passage incontournable pour réfléchir à un projet personnalisé », remarque Guillaume Gellé,

président de la commission formation de la Conférence des présidents d'universités (CPU) et de l'université Reims Champagne-Ardenne.

« Parcoursup vise à faire de l'élève l'entrepreneur de son orientation, et donc à même de puiser dans ses ressources personnelles pour faire ses choix », poursuit Sophie Orange, maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Nantes.

En théorie, l'éventail des supports d'aide au choix est très large : entretiens avec les enseignants, et notamment le professeur principal, avec les conseillers d'orientation, heures réservées à l'orientation, portes ouvertes dans les établissements du supérieur... Selon l'enquête de l'OVE, 41 % des étudiants se déclarent « très satisfaits » de l'information reçue en amont en ce qui concerne le nombre de places dans chaque formation. Ils sont plus critiques quant à celle fournie sur les débouchés professionnels ou le contenu des formations (28 % de « très satisfaits »).

L'étude souligne aussi que seuls les meilleurs élèves et ceux issus des milieux les plus favorisés utilisent l'ensemble des supports d'aide, et que le soutien familial joue un rôle décisif. « 68 % des étudiants accompagnés par un proche se disent satisfaits de leur résultat obtenu sur Parcoursup, contre une moyenne de 41 % », analyse Isabelle Luciani, coresponsable du secteur formations du syndicat Snesup-FSU.

Les candidats ont-ils été satisfaits de leur affectation à la rentrée 2019 ?

La moitié des candidats ayant répondu à l'enquête de l'OVE ont indiqué avoir été acceptés dans leur premier vœu, 20 % dans leur deuxième et 13 % dans leur troisième.

La filière du bac fait varier ces résultats : « Les bacheliers professionnels apparaissent les plus pénalisés puisque seuls 41 % d'entre eux déclarent avoir obtenu le premier vœu et 17 % n'en avoir obtenu aucun, alors que les bacheliers généraux sont 51 % dans le premier cas et 2 % dans le second », détaille l'étude.

En 2019, les bacheliers professionnels ne sont que 79 %, contre 86 % l'année précédente, à avoir reçu au moins une proposition. Dans les filières générales et technologiques, 97 % et 90 % des bacheliers ont reçu au moins une proposition (contre 98 % et 92 % en 2018).

En outre, « en fin de procédure, un lycéen général sur cinq n'avait pas encore validé de proposition, ce qui atteste du désir profond de trouver une place qui lui permettra d'accéder au parcours professionnel de son choix », observe Isabelle Luciani.

Mais face à l'attente, tous les lycéens ne sont pas égaux. « Certains n'ont pas la possibilité d'attendre jusqu'en juillet pour se décider, notamment pour des questions de logement, souligne l'économiste Julien Grenet, ex-membre du comité d'éthique et scientifique de Parcoursup. De plus, la procédure s'arrêtant plus tôt, le risque existe de ne pas voir converger l'affectation vers la meilleure formation possible. » Pendant l'été 2018, 35 000 places se sont libérées sans que la plate-forme permette d'établir qu'elles ont été proposées aux suivants sur liste d'attente, lesquels avaient sans doute déjà accepté un autre vœu.

Quel rôle joue le lycée d'origine dans l'évaluation d'un dossier de candidature ?

Si les candidatures sont anonymes depuis la session 2019, le lycée d'origine de l'élève est apparent, pour permettre, lors de l'évaluation des dossiers, de tenir compte d'une notation réputée plus ou moins sévère.

Les écarts et leur éventuelle prise en compte par les commissions d'examen des vœux constituent un thème sensible, estime le comité de suivi de la loi ORE (loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants). Au ministère, Jérôme Teillard dit « faire confiance aux enseignants dans l'analyse des données transmises ».

Au premier rang des promoteurs de l'affichage du lycée d'origine figurent les classes prépa, comme celles de Stanislas, à Paris. Pour le censeur-directeur, François Jubert, « cette mention est une clé de lecture en complément du classement des lycées établi par le ministère, pour pouvoir nuancer des notes qu'on pourrait considérer comme exceptionnelles », explique-t-il. Une pondération est donc exercée pour garantir « la souveraineté du jury ».

« On comprend bien l'intérêt de redresser les notes, mais on n'est pas bien sûr que cela soit fait de façon équitable », regrette Julien Grenet, qui plaide pour des règles de correction nationales avec des notes redressées avant toute candidature, tenant compte de l'écart entre les résultats en contrôle continu du lycée et les notes au bac.

Inspecteur général de l'éducation, Olivier Sidokpohou voit dans la réforme du lycée l'occasion d'« objectiver » plus de résultats scolaires, notamment les épreuves de spécialités et les « E3C » (épreuves communes de contrôle continu) qui seront corrigées sous anonymat et constitueront « un tamis commun ».

Du côté des filières non sélectives, aucune pondération des notes n'est censée être pratiquée, rappelle Guillaume Gellé, à la CPU, car « le positionnement de l'université est d'accueillir l'ensemble des bacheliers d'une zone de référence ».

Les lettres de motivation servent-elles à quelque chose ?

Dans son premier rapport publié en octobre 2019, le comité de suivi de la loi ORE s'interroge sur la pertinence de la « fiche avenir », « difficile à utiliser », et du

« projet de formation motivé », « pas regardé dans un grand nombre de cas ».

« Ecrire une lettre de motivation est un exercice d'information et d'autoévaluation pour l'élève, mais les formations non sélectives ne vont pas forcément la lire », confirme Isabelle Demachy, à l'université Paris-Sud.

En revanche, les formations sélectives lisent ces lettres et ont adopté une méthodologie commune d'analyse pour distinguer des candidats ex aequo.

A la CPU, Guillaume Gellé relativise : « Certaines formations ont affirmé haut et fort qu'elles n'examineraient pas ces éléments, mais ce n'est pas forcément un cas général. Oui, on voit des lettres de motivation qui se ressemblent mais on en voit aussi de très personnalisées qui aident à connaître les étudiants. »

L'échec en fin de première année de licence a-t-il été réduit ?

Aucun bilan national n'est encore disponible, seules quelques formations ayant communiqué de manière parcellaire sur leurs résultats, la plupart du temps lorsqu'ils se sont améliorés.

A Reims Champagne-Ardenne, Guillaume Gellé constate « un frémissement à la hausse » du taux de réussite des néobacheliers inscrits par l'intermédiaire de Parcoursup, comme en licence de psychologie ou en droit, où il passe respectivement de 20 % à 27 %, et de 36,8 % à 37,6 % entre 2017 et 2018. Le taux d'abandon, en baisse de 2 points en moyenne toutes disciplines confondues, a reculé de 8 points en licence de psychologie (de 36 % à 28 % en 2018).

En Staps, le président des doyens Didier Delignières se félicite d'un taux de réussite de 47 % en première année, soit 8 points de plus. « D'une manière générale, les candidats qui sont statistiquement davantage voués à l'échec ne sont pas venus. Nous avons plus de bacs généraux et moins de bacs technologiques et professionnels », décrypte le doyen de la faculté de sports de Montpellier, qui enregistre un taux de 64 % de réussite en première année de licence (+ 24 points). Mais il y a des contre-exemples, comme à Amiens, où la première année de licence Staps est passée de 20 % à 11 % de réussite.

Les dispositifs « oui si » ont-ils fait leurs preuves ?

La mise en place de Parcoursup s'est accompagnée de la création de dispositifs « oui si » dans les universités : concrètement, un candidat peut être admis à condition de suivre des cours complémentaires de mise à niveau.

A Montpellier, en Staps, une centaine d'étudiants ont suivi quarante heures supplémentaires et des TD le samedi, avec un taux de réussite en première année de 40 %. Dans d'autres UFR ayant choisi de monter une première année de licence en deux ans, les étudiants n'ont à ce stade pas encore validé leur L1, rendant impossible un bilan global.

Encore en nombre limité, les formations « oui si » devraient s'étendre à compter de 2021, avec l'arrivée des premiers titulaires du « bac Blanquer », dont les choix d'enseignements de spécialité n'auront pas toujours reproduit les attendus d'une filière.

« La réforme du lycée va faire penser les futurs étudiants de manière complètement différente, prédit Guillaume Gellé. Ils auront appris à personnaliser leur cursus. » Les dispositifs « oui si » seront donc destinés à une mise à niveau, mais au-delà, ils correspondront à une construction de parcours nouveaux.

Côté Snesup-FSU, Isabelle Luciani craint qu'à court terme, « certaines filières utilisent le financement des parcours de remédiation pour ouvrir des parcours de rattrapage pour de bons élèves dont les spécialités ne correspondraient pas exactement aux attendus d'une formation ».

La « maîtrise des risques d'échec » est-elle le nouveau paradigme de l'orientation ?

Pour Jérôme Teillard, au ministère de l'enseignement supérieur, Parcoursup a mis au jour la notion d'« éducation à l'orientation », marquant un « changement de la philosophie du lycée », lequel n'est plus uniquement associé au seul baccalauréat mais aussi à la préparation du passage dans l'enseignement supérieur.

Mais la sociologue Sophie Orange pointe un problème de fond : « Juger de la réussite à venir des étudiants sur la base de ce qu'ils ont acquis au lycée renforce les inégalités sociales. On réduit les étudiants à des variables scolaires qui sont elles-mêmes le produit de disparités sociales d'origine. Et ce faisant, on évite de s'attaquer aux causes des inégalités. »

Conséquence selon elle : les commissions d'examen des candidatures pensent juger de manière neutre des différences scolaires... Mais sans le vouloir consciemment, elles jugent aussi des différences sociales.

Soazig Le Nevé